



# **Protocole sanitaire de réouverture**

## **Ecole maternelle et élémentaire**

**Mise à jour 12 mai 2020**

Le protocole sanitaire vise à préciser les modalités de réouverture de notre école dans le respect du protocole sanitaire national réalisé par le Ministère de l'Education Nationale du 29 avril 2020 (cf. site [www.ursulines.eu](http://www.ursulines.eu) onglet Ecole puis « Spécial COVID).

Il repose sur cinq principes généraux :

- Le maintien de la distanciation sociale
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des élèves et la gestion des flux
- Le nettoyage et la désinfection des locaux
- L'information, la communication et la formation

Un protocole sanitaire adapté à l'établissement a été distribué aux enseignants et au personnel de l'établissement le 11 mai 2020 lors de la prérentrée.

### **SOMMAIRE**

1. L'ACCUEIL DES ELEVES DANS L'ETABLISSEMENT
2. LES CLASSES
3. LES SANITAIRES ET PARTIES COMMUNES
4. LES AUTRES LOCAUX
5. LES CONSIGNES GENERALES
6. LES PRODUITS

## 1. L'ACCUEIL DES ELEVES DANS L'ETABLISSEMENT

**L'accès des parents à l'intérieur de l'établissement est interdit. Seuls les enfants pourront y accéder.**

**Les familles s'engagent à prendre la température de leur enfant tous les matins. Pas d'admission possible au-delà de 37,8° et pour tout enfant malade.**

**Les familles s'engagent à lire le présent protocole et à rappeler chaque matin à leurs enfants les gestes barrières et la distanciation sociale.**

### a. Entrées et sorties des élèves

Afin de maintenir la distanciation sociale, des horaires décalés de début et fin de cours ont été mis en place. Les enseignantes et Asem, équipées de masques et/ou de visières accueilleront les élèves.

Les familles s'engagent à respecter la distanciation sociale devant l'établissement.

#### - Arrivée du matin :

- CM1/CM2 et CM2 : entre 8h15 et 8h25 (cour extérieure, rue Reille)
- CP – CE1 – CE2 : entre 8h30 et 8h40 (cour extérieure, rue Reille)
- MS/GS : entre 8h30 et 8h40 (cour extérieure, rue Reille)
- PS/MS : entre 8h30 et 8h40 (grande salle, rue Reille)

#### - Externat par l'avenue de la colonne :

- CP - CM1/CM2 et CM2 : entre 11h30 et 11h35
- CE1 – CE2 : entre 11h40 et 11h45
- Maternelle : entre 11h40 et 11h45

#### - Retour externat :

- Ouverture à 13h45 par l'avenue de la colonne.
- Attendre dans la file l'ouverture des portes.

#### - Sortie du soir :

- Elémentaire + MS/GS : entre 15h45 et 16h00 (cour extérieure, rue Reille)
- PS/MS : entre 15h45 et 16h00 (grande salle, rue Reille)

#### - Continuité pédagogique uniquement en distanciel le mercredi sur le blog

### b. Récréations échelonnées

### c. Nettoyage des mains

Les élèves, avant de rentrer en classe et avant d'en sortir, devront se nettoyer les mains, sous contrôle de l'enseignante et d'un personnel de l'établissement, avec de l'eau et du savon. Chaque classe (hors CP qui va dans la cour) est équipée d'un distributeur de savon et papier à usage unique pour l'essuyage des mains.

Les élèves de maternelle seront habillés de façon à être autonomes aux sanitaires.

#### **d. En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève**

- Isolement de l'élève dans une pièce dédiée
- Appel sans délai des parents responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève
- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après avis certifié par un médecin
- Les parents s'engagent à prévenir l'établissement si suspicion ou cas avéré de Covid 19 dans la famille

## **2. LES CLASSES**

### **a. Aménagement et équipement dans les classes**

Les classes ont été aménagées pour accueillir un maximum de dix élèves.

Les bureaux ont été répartis dans les salles de façon à respecter la distance d'un mètre entre chaque élève et faciliter le déplacement.

Les locaux ont été nettoyés et désinfectés préalablement à l'arrivée des élèves par API notre prestataire de nettoyage et de restauration.

Les portes et fenêtres seront ouvertes quinze minutes avant l'arrivée des élèves, à chaque récréation, pendant la prise des repas et à la sortie des élèves, de façon à aérer au maximum les locaux tout au long de la journée.

Les portes et fenêtres des classes seront ouvertes par les enseignantes ou le personnel de l'établissement de façon à éviter tout contact sur les poignées.

Les enseignantes et le personnel sont équipés de masques et/ou de visières dans toutes les situations où les règles de la distanciation sociale risquent de ne pas être respectées.

### **b. Prise des repas**

Des repas froids seront réalisés puis apportés sur des plateaux du self par API dans chaque classe. A l'issue, pendant que les élèves seront en récréation, les locaux seront nettoyés et les tables désinfectées (cf. Art 6-b) par API et/ou du personnel de l'établissement.

Pour les maternelles, les repas froids seront servis dans leur cantine par les ASEM. Elles seront équipées de masques, visières et gants. Les produits et matériels nécessaires au ménage et à la désinfection des locaux seront fournis par API aux agents (cf. Art 6-2).

### **c. Nettoyage des classes**

Les salles de classe, en plus du nettoyage à la pause méridienne, seront nettoyées, désinfectées (cf. Art-6-b) et aérées en fin de journée par API suivant les règles suivantes :

- Nettoyage et désinfection du mobilier scolaire
- Nettoyage et désinfection des sols
- Nettoyage et désinfection des poignées et postes de contact
- Poubelles vidées midi et soir

## **3. LES SANITAIRES ET PARTIES COMMUNES**

Les sanitaires seront nettoyés et désinfectés (cf. Art 6-b) cinq fois par jour par API ou le personnel de l'établissement :

- Après la rentrée en classe
- Après les deux récréations et la pause méridienne
- A la fin de la journée

Seront réalisés :

- Nettoyage et désinfection des cuvettes et lavabos
- Nettoyage et désinfection des chasses d'eau, boutons poussoirs et dévidoirs
- Nettoyage et désinfection poignées de portes
- Poubelles vidées

Tous les sols de l'établissement seront nettoyés et désinfectés (cf. Art 6-b) à l'issue de la journée par API ou le personnel de l'établissement.

## **4. LES AUTRES LOCAUX**

Les élèves ne sont pas autorisés à accéder à la salle des professeurs.

Une seule personne à la fois peut accéder à l'accueil. Les familles sont priées de téléphoner ou nous joindre par mail (Ecole Directe) ou laisser leurs documents dans la boîte aux lettres.

Ces locaux sont également nettoyés et désinfectés (cf. Art. 6-b) quotidiennement.

## **5. LES CONSIGNES GENERALES**

### **a. Un rappel à un respect strict des gestes barrières sera fait :**

- Auprès des élèves par les enseignants
- Auprès des personnels et enseignants par le chef d'établissement

## A savoir :

- Respect de la distanciation sociale
- Lavage approfondi et fréquent des mains
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter à la poubelle



## b. Rappel des règles d'hygiène

- Port du masque obligatoire en cas de travail en co-activité ou à moins d'un mètre d'une autre personne. (Enseignants et personnels)
- Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon.
- **Le gel hydro-alcoolique est interdit aux élèves. Ne pas apporter de fiole personnelle.**
- **Le masque est interdit en maternelle et non recommandé en élémentaire. Cependant, les élèves d'élémentaire qui souhaitent porter un masque doivent en apporter un pour la matinée et un autre dans une boîte ou sachet hermétique pour l'après-midi. Tout élève qui n'en fera pas bon usage sera prié de le ranger.**

## **6. LES PRODUITS**

### **a. Pour le nettoyage des mains**

- Solution Hydro Alcoolique uniquement pour le personnel et les enseignants et/ou eau et savon
- Eau et savon pour les élèves

### **b. Pour le nettoyage et la désinfection des locaux par API**

Pour le nettoyage et la désinfection des locaux nous avons opté pour une solution combinant un produit détergent et désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération le nettoyage et la désinfection.

Il est à noter que le désinfectant utilisé est de catégorie TP4 pouvant être utilisé sur des surfaces en contact avec des denrées alimentaires conformément aux recommandations du protocole du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.